

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 86 Dont suppléant(s) : 4 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 16 Absent(s) : 1
---	--	--

Date de convocation : 9 juillet 2020

Vote(s) pour : 86

Vote(s) contre : 12

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 15 juillet 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 8-C :

Autorisation de certains représentants à porter la candidature de Metz Métropole à la présidence du Conseil d'Administration, à assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale, et à percevoir une rémunération (SPL et SEML).

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

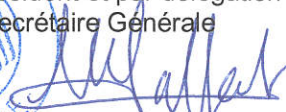
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 1524-5,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 procédant à la désignation des représentants de Metz Métropole au sein de divers organismes,

AUTORISE certains représentants ainsi désignés à porter la candidature de Metz Métropole à la présidence du Conseil d'Administration des Sociétés suivantes :

- Monsieur Henri HASSER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM et de le flécher pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale,
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SAEML TAMM et de le flécher pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale,
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SAEML Metz Techno'pôles et de le flécher pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale,

AUTORISE les représentants désignés au sein des Sociétés figurant ci-après à percevoir une rémunération dans les conditions suivantes :

- SPL SAREMM :
 - o 250 € bruts maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de délégué,
 - o 600 € bruts maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de Président,
- SAEML TAMM :
 - o 250 € bruts maximum (le montant réel versé étant aujourd'hui de 150 €) pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de délégué,
 - o 600 € bruts maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de Président.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juillet 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20200715-07-15-20-DC8C-DE

Numéro de l'acte : 07-15-20-DC8C
Date de décision : mercredi 15 juillet 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Autorisation de certains représentants à porter la candidature de Metz Métropole à la présidence du Conseil d'Administration, à assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale, et à percevoir une rémunération (SPL et SEML)
Classification : 5.3 - Designation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/07/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200715-07-15-20-DC8C-DE
Document principal : 99_DE-ERDP8C.pdf

Historique :

20/07/20 15:30	En cours de création	
20/07/20 15:31	En préparation	Catherine DELLES
20/07/20 15:33	Reçu	Catherine DELLES
20/07/20 15:45	En cours de transmission	
20/07/20 15:46	Transmis en Préfecture	
20/07/20 15:56	Accusé de réception reçu	